

Comment mettre en place une aide à domicile ?

✓ Les missions

Une aide à domicile peut vous aider pour :

- **Les actes de la vie quotidienne** : entretien courant du logement et du linge, soins d'hygiène corporelle, courses, préparation et prise de repas, transferts (se lever, se coucher).
- **Les activités de vie sociale** : accompagnement dans les déplacements extérieurs, démarches administratives, ...

✓ Comment mettre en place une aide à son domicile ?

Il existe différentes formes d'emploi d'une aide à domicile : faire appel à **un service d'aide à domicile** ou **l'emploi direct**.

➤ Faire appel à un service d'aide à domicile :

Il existe des structures qui proposent la prestation d'aide à domicile. Ces structures peuvent fonctionner en mandataire et/ou prestataire.

✎ **Le service mandataire** : vous êtes l'employeur de l'aide à domicile.

Cependant, vous faites appel à une structure pour vous accompagner dans les démarches administratives (déclaration URSSAF, bulletin de paie, contrat de travail, ...). Ce service vous permet de bénéficier des avantages associés au statut du particulier employeur.

✎ **Le service prestataire** : Vous n'êtes pas l'employeur. Vous choisissez une structure d'aide à domicile qui vous adressera un de ses salariés. Vous ne vous préoccupez pas des démarches administratives liées au droit du travail. **Vous ne réglez que les prestations effectuées.**

➤ Faire appel à l'emploi direct :

Vous êtes l'employeur direct de la personne qui intervient à votre domicile. Vous devez gérer l'ensemble des formalités liées à l'emploi (recrutement, licenciement, formation, déclaration URSSAF, bulletin de paie, application de la convention collective des salariés et du particulier employeur...).

Certaines structures ont un agrément !

Il est obligatoire pour les organismes qui s'adressent aux publics fragiles, tels que les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes handicapées.

Quelle que soit la formule utilisée, cela donne droit à des avantages fiscaux (cf. tableau ci-après).

	Emploi direct	Service mandataire	Service prestataire
Qui est l'employeur ?	Le particulier	Le particulier	L'organisme d'aide à domicile
Les démarches à la charge du particulier	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement - la rédaction du contrat de travail, de la fiche de paie - la déclaration et le paiement des cotisations sociales et patronales - l'encadrement du salarié - l'organisation de son temps de travail - le remplacement du salarié absent <p style="text-align: center;"><u>En cas de rupture du contrat :</u> L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.</p>	<p>Le particulier a la responsabilité d'employeur <i>mais délègue au service mandataire la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.</i></p> <p style="text-align: center;"><u>En cas de rupture du contrat de travail :</u> L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.</p>	Le paiement des factures
Les démarches à la charge de l'organisme		<p>Le service mandataire effectue la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.</p> <p>Un contrat de mandat sur les droits et les obligations de chacun est signé entre l'employeur et le service mandataire.</p>	L'organisme est employeur de l'aide à domicile et assure donc le recrutement, la totalité des tâches administratives, la gestion des relations de travail, l'encadrement du salarié, la qualité de service rendu et la gestion des fins de contrats.
Tarifs	<p>Le salaire est convenu avec le salarié, dans le respect de la convention collective des particuliers/employeurs (minimum SMIC). La rémunération est versée directement au salarié et doit comprendre le salaire, les congés, et les frais divers.</p> <p><u>Les charges sociales sont payées à l'URSSAF</u></p>	<p>L'employeur verse les salaires, les congés, et les frais divers directement au salarié.</p> <p>Une contribution pour la gestion est versée au service mandataire.</p>	Le particulier paie la facture du service employeur correspondant aux heures effectuées.
Avantages fiscaux	<p>Exonération totale des charges patronales de sécurité sociale si l'employeur remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 70 ans au moins et vivre seul ou en couple Etre bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH) Etre bénéficiaire de la majoration tierce personne servie au titre de l'assurance invalidité Etre bénéficiaire de l'APA <p>L'exonération est accordée par l'URSSAF sur demande accompagnée de justificatifs. Elle prend effet au 1^{er} jour du trimestre au cours duquel la demande a été faite. Restent à charges les cotisations retraites complémentaires, ASSEDIC, formation continue, CSG et CRDS.</p>		Le service étant l'employeur, toutes les charges sont à son compte.
	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction d'impôt égale à 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond ou - Crédit d'impôt égal à 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond 		

Les services d'aide à domicile de Cholet Agglomération

Mode prestataire (P) - Mode mandataire (M)

SERVICES D'AIDE A DOMICILE (liste non exhaustive)		Bégrolles en Mauges	Chanteloup les Bois	Cholet - Le Puy St Bonnet	Coron	La Plaine	La Romagne	La Séguinière	La Tessouaille	Le May sur Evre	Les Cerqueux de Maulévrier	Maulévrier	Mazières en Mauges	Nuaillé	St Christophe du Bois	St Léger sous Cholet	Somloire	Toutlemonde	Trémentines	Vezins	Yzernay	
ADMIR	Bois d'Anjou			P	P											P						
	Evre & Mauges	P - M							P - M													
	Maucernay									P	P											P
	L'Orée du Bois		P										P						P	P		
	Du choletais			P		P	P	P				P		P	P		P					
AAFP				P				P				P			P							
ADHAP Services		P		P		P	P	P	P		P	P	P	P	P		P					P
Adomi Facil (CIAS)		P	P	P		P	P	P	P			P	P	P	P		P	P	P			
Age D'Or Services		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Aide & Multiprésence				M				M	M						M	M						
Anjely Services 49		P		P		P	P	P	P		P	P	P	P	P		P	P				
Bien dans sa maison		P		P	P	P	P	P	P		P	P	P	P	P		P	P	P	P	P	P
Domaliance		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Générale Des Services		P		P			P	P			P	P	P	P	P		P	P				
SENIOR SERVICES 49		P		P			P	P	P		P	P	P	P	P		P	P	P	P	P	P
Destia		P		P	P		P	P	P	P	P	P	P	P	P		P	P	P	P	P	P
O2		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Petits-fils Cholet		M	M	M	M	M	M	M	M		M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Un Second Souffle			M		M	M		M	M		M	M	M	M	M		M	M	M	M	M	M

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2023 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p>Bois d'Anjou 4 rue Jeanne d'Arc 49360 La Plaine Tél : 02.52.21.02.76 bois-anjou@asso.fede49.admr.org</p> <p>Evre & Mauges 13 rue du Général Leclerc 49122 Le May sur Evre Tél : 02.52.21.02.82 evre-mauges@asso.fede49.admr.org</p> <p>Maucernay 3 rue du Souvenir 49360 Yzernay Tél : 02.52.21.02.80 maucernay@asso.fede49.admr.org</p> <p>L'Orée du Bois 4 rue des écoles 49340 Vezins Tél : 02.52.21.02.75 oreebois@asso.fede49.admr.org</p> <p>ADMR du Choletais 5 bd Pierre Lecoq La Novathèque 49300 Cholet Tél : 02.41.58.05.46 choletais@asso.fede49.admr.org Permanence le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.</p> <p>Antenne ADMR du Choletais 5 bis rue de la Garenne à la Séguinière. Permanence le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 29.20€/h (min 1h) ➤ Aide à la personne : 33.59€/h (min 30 min pour une aide à la toilette / 45 min pour une aide à la douche) ➤ Accompagnement / transport : 29,20€/h + km effectués durant l'intervention (0,42€/km). ➤ Gardiennage (en l'absence des occupants) : 29.20€/h + km effectués durant l'intervention. <p>- Adhésion annuelle : entre 6€ et 10€ en fonction de l'association</p> <p>- Préavis d'arrêt : 1 mois concernant les nouveaux contrats</p> <p>- Majoration des tarifs pour l'accompagnement / transports et gardiennage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 45% les dimanches et jours fériés - 25% pour les interventions entre 22h et 7h

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2023 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
AAFP 39 bis avenue de la Libération 49300 Cholet Tél : 02.41.65.29.29 k.mouaouya@aafp49.org sherault@aafp49.admr.org www.aafp49.org	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 29.20 € (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne : 33.59 € (Mini : 30min) ➤ Frais km (courses, accompagnement) : 0,42 €/km <p>- Pas de véhicule adapté</p>
ADHAP SERVICES 5 avenue de la Libération 49300 Cholet Tél : 02.41.55.07.20 adhap49@gmail.com www.adhap.fr	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère, aide aux repas, préparation repas, courses, assistance administrative : 32.29€/h, (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne (mobilisation, aide humaine, assistance, hygiène) : 32.29€/h, (Mini : 30min) ➤ Accompagnement véhiculé : Jusqu'à 1h forfait de 15 à 60 € / Si plus d'1h : tarif horaire + 0.80€/km (Pas de véhicule adapté) <p>- Majoration dimanche et jours fériés : +25%</p> <p>- Contrat à durée choisie : +10%</p> <p>- Service Sortir Plus</p> <p>- Préavis d'un mois sauf si placement ou départ en famille</p>
ADOMI FACIL (CIAS) 24 avenue Maudet - Pôle Social 49300 Cholet Tél : 02.72.77.22.80 cias@choletagglomeration.fr	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 30.12 €/h du lundi au samedi / 36.10€/h dimanche et jour férié (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne : 30.12€/h du lundi au samedi / 36.10€/h dimanche et jour férié (Mini : 30min) ➤ Accompagnement véhiculé (courses, accompagnement) : 30.12 €/h + 0,50€/km (Pas de véhicule adapté) <p>- Préavis de 72H</p>
AGE D'OR SERVICES 2 Place Michel Ange Bât. C 49300 Cholet Tél : 02.41.63.00.34 agedorservicescholet@outlook.fr cholet.agedorservices.com	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 33.58€/h (Mini : 30min) Aide à la personne : 34.74€/h - Si temps inférieur à 1h : 39.34€ /h (Mini 30 min) ➤ Accompagnement véhiculé : 31.74€/h + 0,99€ du km chargé - Si temps inférieur à 1h : 35.96€/h (Mini : 30 min / si au-delà de 20 km : sur devis) ➤ Livraison de courses : 31.74€/h + 0,99€ du km ➤ Assistance informatique : 40€/h (Min : 1h) ➤ Soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices : 33.77€/h ➤ Soins esthétiques à domicile : demander devis <p><i>Pour toutes les prestations, tout ¼ d'heure commencé est facturé.</i></p> <p>- Véhicule aménagé TPMR sur demande.</p> <p>- Pour toute commande annulée moins de 48 heures à l'avance : 19€ TTC de frais d'annulation sont dus.</p> <p>- Garde de nuit : 22.35€/h</p> <p>- Service Sortir Plus</p> <p>- Préavis de 2 mois</p>

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2023 (hors prise en charge éventuelle)
<p>ANJELY SERVICES 78 rue de Lorraine 49300 Cholet Tél : 02.41.62.90.79 cholet@anjely-services49.fr www.anjely-services49.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : à partir de 26.80€/h (Mini : 2h) ➤ Aide à la personne : 27.50€/h (Mini : 1h) ➤ Accompagnement véhiculé et livraison de courses : temps d'intervention + 0.80€/km ➤ Véhicule aménagé TPRM : +5€ - Majoration dimanche, jours fériés, nuits : 25% - Service sortir plus - Préavis 1 mois
<p>BIEN DANS SA MAISON 18 avenue Léon Gambetta 49300 CHOLET Tél : 06.43.31.54.11 (antennes de Cholet) ou 06.70.83.66.02 (antenne de St Macaire en Mauges) ou 06.42.55.97.41 (antenne de Beaupréau) cholet.nord@biendanssamaison.fr cholet.sud@biendanssamaison.fr www.biendanssamaison.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 28,90€/h (Mini : 1h) ➤ Aide à la personne : 29,90€/h - Si temps inférieur à 1h : 39.88€/h (Mini 30 min) ➤ Garde de nuit : 34,40€/heure ➤ Accompagnement véhiculé ➤ Portage de repas, jardinage et petits travaux - pas de véhicule adapté
<p>DOMALIANCE 2 rue d'Anjou 49280 Saint Léger sous Cholet Tél : 02.21.00.02.77 resp-cholet@domaliance.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 29.05€/h (Min : 2h) ➤ Aide à la personne : 28.42€/h - Si temps inférieur à 1h : 34.95€/h (Mini : 30 min) ➤ Présence de nuit (de 22h à 7h) : 120€ ➤ Accompagnement véhiculé : 27,69€/h + 0,73€/km - Frais de déplacements par intervention : de 1,78€ - Frais de gestion annuels : 39€ - Majoration dimanche, jours fériés, nuit.
<p>DESTIA 6 avenue des câlins 49300 Cholet Tél : 02.41.58.12.83 cholet@destia.fr www.destiafr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 32 €/h (Mini : 1h30) ➤ Aide à la personne : 32 €/h (Mini : 1h) ➤ Forfait présence de nuit : demander un devis ➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : 32€/h + 1.10€/Km parcouru (Min : 1h) - majoration 25% dimanches et jours fériés et nuit (entre 22h et 7h)

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2023 (hors prise en charge éventuelle)
<p>GENERALE DES SERVICES 77 rue du Paradis 49300 Cholet Tél : 02.41.55.83.99 cholet@gdservices.fr www.generaledesservices.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : à partir de 29.90€/h / + de 70 ans : 28,90€/h (Mini : 30 min) ➤ Aide à la personne : 31€/h (Mini : 1h30) ➤ Assistance informatique, internet, administrative : 35.00€/h ➤ Livraison de courses, médicaments : à partir de 22€TTC ➤ Accompagnement véhiculé : Demander un devis en agence ➤ Véhicule aménagé TPMR sur devis <p>- Frais de gestion mensuel 10€ (sauf si accord APA/ PCH ou CARSAT) - Service sortir plus - Préavis 48h</p>
<p>O2 43 avenue de la Marne 49300 Cholet Tél : 02.41.46.74.56 cholet@o2.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : à partir de 29.3€/h (Mini : 2h) ➤ Aide à la personne : à partir de 31.01€/h (Mini : 2 heures, fractionnables en 2 interventions de 1 heure sur la même semaine) ➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : tarif horaire + à partir de 0,50€/km parcouru <p>- chaque intervention comporte 15 min de temps d'habillage, de déshabillage et de transport, inclus dans le temps de prestation. - Interventions du lundi au vendredi uniquement - Pas de véhicule adapté - Frais de gestion : 12€/mois - Frais de déplacement/de transport : à partir de 3.50€ par intervention</p>
<p>SENIOR SERVICES 49 49 avenue Gambetta 49 300 CHOLET Tél : 06.58.44.73.12 cholet@senior-compagnie.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : 33€/h (Mini 1h) ➤ Aide à la personne : 33€/h - Si temps inférieur à 1h : 44€/h (Mini 30 min) ➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : tarif horaire + 0,90€/km parcouru ➤ Garde malade non médicalisé – Forfait 12h : 250 € ➤ Présence de nuit 12 heures : 250€ <p>-Service sortir plus</p>

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2023 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p style="text-align: center;">A D M R</p> <p>Evre & Mauges 13 rue du Général Leclerc 49122 Le May sur Evre Tél : 02.52.21.02.82 evre-mauges@asso.fede49.admr.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gardes de jour : salaire selon la grille des employés de maison en cours + frais de gestion (selon nombre d'interventions mensuelles) ➤ Gardes de nuit : Présence toute la nuit : (forfait) <ul style="list-style-type: none"> • Nuit calme (0 à 2 levers) : <ul style="list-style-type: none"> - semaine : 63.15€ - week-end : 78.94€ • Nuit agitée (3 levers et plus) : <ul style="list-style-type: none"> - semaine : 138.93€ - week end : 173.67€ <p>Frais de gestion en garde de nuit : forfait mensuel de 67€, quel que soit le nombre de nuits.</p>
<p>AIDE & MULTIPRESENCE 2 boulevard de la Victoire 49300 Cholet Tél : 02.41.58.79.77 contact@aideetmultipresence.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère et/ou Aide à la personne : <ul style="list-style-type: none"> • - de 70 ans sans allocation : 24.35€/h. Majoration dimanche et jours fériés : 31.79€/h • + de 70 ans, ou – de 70 ans avec allocation handicapé 20.11€/h Majoration dimanche et jours fériés : 26.07€/h Mini 30 min sur Cholet et 1h dans les extérieurs ➤ Garde de nuit (secteur d'intervention plus vaste) : demander un devis <ul style="list-style-type: none"> - Frais fixes : 10,30€/mois - Cotisation annuelle : 16€ - Frais de dossier nouveau client : 45€ - Indemnités de déplacement : 1,50€ pour Cholet et 0,45€/km hors Cholet <p>- Préavis en fonction de l'ancienneté du salarié (- 6 mois, préavis = 1 semaine / De 6 mois à 2 ans, préavis = 1 mois / + de 2 ans, préavis = 2 mois)</p>
<p>ASMD 2 bis allée Anthonioz de Gaulle, 49120 Chemillé-en-Anjou Tél : 02.41.65.43.68 contact@asmd-chemille.fr www.asmd-chemille.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide-ménagère : ➤ Aide à la personne : ➤ Garde de nuit : <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; font-size: 3em; margin: 0 10px;">}</div> <p>Le tarif horaire varie selon le type d'intervention et le profil de l'intervenant. (Mini 30 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Indemnités de déplacement 0.41€/km ➤ Dimanche et jours fériés majoration de 25% - Frais de gestion par nuit : à partir de 6€ - Frais fixes 13.21€/mois - Adhésion annuelle 12€ - 3,48€ de gestion/h - Frais d'ouverture de dossier : 35€

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DE L'AGGLOMERATION CHOLETAISE (liste non exhaustive)	TARIFS indicatifs 2023 (hors prise en charge éventuelle)
<p>Petits-Fils 31 rue Jean Jaurès 49300 Cholet Tél : 02.52.21.11.25 cholet@petits-fils.com petits-fils.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère et à la personne : 30.90€/h (Mini : 2 heures). Tarif dégressif selon le nombre d'heures/semaine ➤ Aide administrative : 49€/h ➤ Forfait nuit de 12 h : à partir de 179€ ➤ Forfait journée de 12h : 250€ ➤ Forfait 24h/24 : 378€ - Préavis en fonction de l'ancienneté du salarié
<p>Un Second Souffle 1 Rue Cossin de Belletouche 49 360 MAULEVRIER Tél : 09- 51-81-76-85 / 06-59-11-48-23</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à l'entretien du logement, aux courses, aux transferts, à la préparation et prise des repas, à la toilette, accompagnements et sorties... : à partir de 21,34€/h (selon qualification) - Frais de gestion par heure (jusqu'à 64h) : à partir de 5.20€ - Frais fixes : 10,50€/mois - Adhésion annuelle : 12€ - Frais d'ouverture : 35€

Emploi direct

<p>Relation directe employeur - salarié dans l'établissement du contrat, du salaire (minimum SMIC), de la vérification des références et des compétences. Utilisation du CESU (chèque emploi service universel) recommandée.</p>	<p>Se renseigner auprès des lieux d'annonce de personnes proposant leurs services aux particuliers : pôle emploi, journaux...</p>
Des lieux où s'informer :	
<p style="text-align: center;">Centre national du Chèque Emploi Service Universel (CESU)</p> <p>Le CESU permet de payer votre employé. Le centre national édite et envoie à votre salarié son bulletin de salaire.</p> <p>63 rue de la Montat 42961 Saint-Etienne Cedex 9 Tél : 0 806 802 378 (service gratuit + prix de l'appel) www.cesu.urssaf.fr</p>	<p style="text-align: center;">Espace Particulier Emploi</p> <p>Informe sur l'emploi à domicile entre particuliers. Employeurs et futurs employeurs, salariés et futurs salariés, demandeurs d'emploi, retraités, aidants... Vous accompagne dans les différentes étapes de l'embauche à la rupture du contrat de travail.</p> <p>1 rue du Général de Bollardièrre 44200 – Nantes Tél : 09.72.72.72.76 www.particulieremploi.fr</p>